

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAREAU AUX PRES

SEANCE DU 5 JUILLET 2023

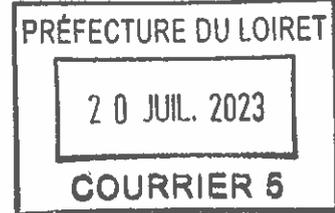
L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Jean Duval, François Gabrion, Marie-Christine Malet, Michèle Dolléans, Caroline Ménager, Valérie Hérold.

Etaient absents excusés :

Marianne Pierre qui a donné procuration à Caroline Ménager
 Séverine Jousselin qui a donné procuration à Eric Couadier
 Corinne Montdamert qui a donné procuration à Michèle Dolléans
 Alain Damar qui a donné procuration à Stéphane Roy
 Robert Genty qui a donné procuration à Bertrand Hauchecorne

Secrétaire de séance : Marie-Christine Malet



MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	10
VOTANTS	15

Date de la convocation :
 29 juin 2023

Délibération n°
 2023 - 033

OBJET :
LOCATION SALLE RABOLIOT

Guillaume Kamin, kinésithérapeute souhaiterait utiliser la salle Raboliot tous les jeudis de 14h à 15h afin d'organiser de la gymnastique pour les patients. Les tarifs actuels ne prévoient pas une facturation à l'heure. Il est décidé de modifier les tarifs comme suit :

SALLE RABOLIOT & MARRONNIERS

	Tarifs semaine (lundi au jeudi)	Tarifs week end (du vendredi au lundi matin)
Mareprésiens	75 €	150 €
Hors commune	150 €	300 €
Associations - manifestations non lucratives	0 €	0 €
Associations - manifestations lucratives	100 €	150 €
Location professionnels de santé mareprésiens	8 €/heure	néant
Associations Hors commune	200 €	300 €
Cautions	300 €	300 €
Forfait nettoyage	50 €	50 €
Dégradations	Sur facture	Sur facture

Période de chauffage du 15/10 au 15/04 : 25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1er septembre 2023.



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie conforme,
 Le Maire
 Bertrand HAUCHECORNE